

Paris, le 18 septembre 2017

Fort développement des liaisons par autocar vers les aéroports au 2^e trimestre 2017

Près de 1,7 million de voyageurs ont emprunté les lignes d'autocar libéralisées au deuxième trimestre 2017, une fréquentation en hausse de 22% comparée au 1^{er} trimestre (1,35 million) et de 10% par rapport au même trimestre de référence en 2016. Le taux d'occupation est en légère augmentation, à près de 45%.

L'activité trimestrielle est marquée par un fort dynamisme des liaisons villes-aéroports avec 170 000 passagers contre 50 000 au 1^{er} trimestre. La navette entre Grenoble et l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry fait directement son entrée à la deuxième place des liaisons les plus fréquentées, derrière Lille-Paris et devant Lyon-Paris.

ETAT DES LIEUX DU TRANSPORT LIBÉRALISÉ PAR AUTOCAR AU 2^E TRIMESTRE 2017

Avec 1,65 million de passagers du 1^{er} avril au 30 juin 2017, les « autocars Macron » ont connu une hausse de fréquentation de 22% par rapport au 1^{er} trimestre 2017. Cette progression s'observe partout, mais les liaisons infrarégionales sont les plus dynamiques, notamment du fait du développement de l'offre de services de navettes vers les aéroports.

Huit aéroports sont ainsi desservis par des autocars, et celui de Lyon Saint-Exupéry est particulièrement bien relié aux villes environnantes dans un rayon de 100 km, avec notamment 9 lignes de type navettes qui proposent des fréquences élevées. Lancée le 31 mars 2017, la liaison entre Grenoble et l'aéroport de Lyon (93 km) fait d'ailleurs son entrée à la deuxième place des liaisons les plus fréquentées, derrière Lille-Paris et devant Lyon-Paris. Ouibus, qui a investi ce créneau, devient leader de l'offre de trajets de moins de 100 km toutes types de liaisons confondues, devant FlixBus.

La demande ayant augmenté plus vite que l'offre au 2^e trimestre, le taux d'occupation moyen des autocars progresse légèrement pour se situer à près de 45%, contre 44% au 1^{er} trimestre 2017. Pour rappel, pour calculer ce taux, l'Arafer prend en compte tous les passagers présents dans les autocars, y compris ceux qui réalisent des trajets internationaux sur les lignes de cabotage.

7 OPÉRATEURS ET UNE OFFRE TRES AJUSTÉE

Sept transporteurs sont désormais actifs sur le marché libéralisé des transports par autocar, commercialisant 1 297 liaisons :

- les trois principaux opérateurs qui disposent d'un réseau national : FlixBus (762 liaisons dont près de 500 en exclusivité), Ouibus (382 liaisons, dont 57 % en concurrence), Eurolines/Isilines (356 liaisons dont 63 % en concurrence) ;
- quatre autres opérateurs qui commercialisent une ou plusieurs liaisons régulières locales : Migratour (ligne touristique de St-Jacques de Compostelle), Fréthelle (aéroport Paris CDG - aéroport Beauvais), Keolis Sud Lorraine (Nancy - gare TGV Sud Lorraine), Jacqueson (Réthel - Reims - Paris).

230 villes françaises étaient desservies au 2^e trimestre 2017, soit 26 de plus qu'au 1^{er} trimestre. Comme l'Arafer l'avait observé aux cours des deux précédents trimestres, les autocaristes ajustent systématiquement et rapidement leur offre commerciale afin de répondre à la demande saisonnière : plus d'une vingtaine de destinations de montagne ont été fermées avant le 1^{er} avril. A l'inverse, plus d'une cinquantaine de destinations littorales ont été ouvertes en prévision de la saison estivale (Dinard, Le Touquet, Etretat, Guérande, Marennes, etc.), ainsi que des dessertes touristiques intérieures comme Lourdes, les Châteaux de la Loire, ou une ligne saisonnière sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

LES RECETTES AUGMENTENT DE PRÈS DE 2 EUROS PAR TRAJET

Le chiffre d'affaires trimestriel du secteur a triplé depuis l'ouverture du marché en août 2015. Au 2^e trimestre 2017, il atteint près de 26 millions d'euros HT, soit une recette moyenne par trajet en hausse de 1,8 euro : 15,5 euros HT par trajet contre 13,8 euros HT au 1^{er} trimestre. Le trajet moyen reste inchangé avec 322 km parcourus. Par conséquent, la recette moyenne par passager passe d'environ 4,3 à 4,8 euros HT pour 100 km, en progression de 13 % par rapport au 1^{er} trimestre, et de 31% par rapport au même trimestre de référence en 2016.

Sur les liaisons proposées en exclusivité par un transporteur, la recette kilométrique est plus élevée : 6,6 euros HT en moyenne pour 100 km, portée notamment par l'effet « navettes aéroport ».

EMPLOIS

Au 30 juin 2017, le secteur employait 2 166 personnes en équivalents temps plein, dont 86% de conducteurs (emplois directs et emplois de conducteurs sous-traitants), soit 109 emplois de plus qu'au 1^{er} trimestre (+5,3%). Au total, depuis l'ouverture du marché, le secteur a créé 1 500 emplois.

- [Lire le bilan détaillé de l'activité du marché de transport libéralisé par autocar au 2^e trimestre 2017](#)

NOTE AUX RÉDACTIONS

Cet état des lieux trimestriel apporte un éclairage précis sur le fonctionnement et les évolutions du marché du transport libéralisé par autocar.

Il est réalisé par l'Observatoire des transports et de la mobilité de l'Arafer sur la base des données exhaustives collectées auprès des opérateurs, et porte sur l'activité réalisée entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2017.

Top 10 des liaisons les plus fréquentées au 2^e trimestre 2017

Classement	Liaison	Nombre d'opérateurs	Nombre de passagers transportés au 2e trimestre 2017	Croissance T/T-1
1	Lille-Paris	3	90 000	+2%
2	Aéroport de Lyon- Grenoble	1	entre 77 000 et 89 000 [1]	Lancé fin mars 2017
3	Lyon-Paris	3	76 000	+11%
4	Paris-Rouen	3	73 000	+11%
5	Paris-Toulouse	3	44 000	+22%
6	Paris-Rennes	3	42 500	+15%
7	Grenoble-Lyon	3	41 600	+ 1%
8	Paris-Strasbourg	3	37 000	+6%
9	Paris-Tours	3	37 000	+17%
10	Bordeaux-Paris	3	34 700	+ 40%

[1] Un seul opérateur (Ouibus) commercialisant la liaison entre Grenoble et l'aéroport de Lyon St-Exupéry, l'Arafer publie une fourchette de fréquentation passagers afin de préserver le secret des affaires.

8 aéroports sont desservis par les « autocars Macron »

- Paris Orly : 5 000 à 20 000 passagers
- Paris CDG : 20 000 à 50 000 passagers
- Beauvais Tillé : moins de 5 000 passagers
- Nantes Atlantique : moins de 5 000 passagers
- Lyon Saint-Exupéry : plus de 100 000 passagers
- Toulouse Blagnac : moins de 5 000 passagers
- Nice Côte d'Azur : 20 000 à 50 000 passagers
- Bâle - Mulhouse-Fribourg : moins de 5 000 passagers

A propos de l'Arafer

Depuis 2010, le secteur ferroviaire français est doté d'une autorité indépendante qui accompagne son ouverture progressive à la concurrence : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf). La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 élargit les compétences du régulateur aux activités routières : transport par autocar et autoroutes.

Le 15 octobre 2015, l'Araf est devenue l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières : Arafer. Sa mission est de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles au bénéfice des clients du transport ferroviaire et routier.

Ses avis et décisions sont adoptés par un collège composé de sept membres indépendants choisis pour leurs compétences en matière de transport ferroviaire, routier, dans le domaine juridique ou économique ou pour leur expertise des sujets de concurrence. Il est présidé depuis août 2016 par Bernard Roman.